



MON VILLAGE
URBAIN



Lundi 8 juin 2019

BÈGLES PLAGE : OUVERTURE DE LA BAIGNADE SURVEILLÉE SOUS CONDITIONS LE 13 JUIN

À partir du 13 juin, la Ville ouvre la baignade surveillée à Bègles Plage, de 11h à 19h les mercredis et week-end jusqu'à fin juin, et tous les jours en juillet et en août. Les Béglais, en priorité, pourront accéder sur réservation obligatoire à la baignade et aux activités proposées gratuitement cet été à partir du 9 juillet.

Dans le contexte sanitaire lié au Covid 19, la Ville de Bègles s'adapte pour accueillir les Béglais en toute sécurité sur cet espace de loisirs. De nouvelles conditions d'accès à la plage s'appliquent et pourront être adaptées suivant l'évolution de la situation sanitaire.

DES CONDITIONS D'ACCÈS RÉGLEMENTÉES

- **Baignade limitée à 200 personnes** par créneau d'une heure par personne (modulable selon la fréquentation)
- **Baignade sur réservation préalable et obligatoire** sur le site de la ville ou à l'accueil de Bègles Plage
- **Accès prioritaire aux Béglais** pour la baignade et les activités, sur présentation d'un justificatif de domicile (adresse à saisir obligatoirement lors de l'inscription)
- **Baignade autorisée uniquement dans la zone de surveillance** de 11h à 19h les mercredis et week-end en juin et en septembre, et tous les jours en juillet et en août
- **Enfants de moins de 10 ans sous la surveillance d'un adulte** présent dans la zone de baignade
- **Entrée unique par l'accueil** pour accéder à la baignade et aux activités
- **Regroupement autorisé** de 10 personnes maximum
- **Situation statique limitée** aux cercles matérialisés au sol
- **Pratiques festives et pique-niques interdits**

Une signalétique sur site sera installée pour informer les usagers de ces nouvelles mesures de sécurité.